

1 - PROCEDURES CIVILES

N°	PROCEDURES	U.V.	Montant en Euro de l'UV Hors taxes			Codes procédures B.A.J.
			36,00 €	36,00 €	36,00 €	
			Taux AJ			
			100%	55%	25%	
Droit des personnes						
1-1	Divorce par consentement mutuel judiciaire	30	1080,00	594,00	270,00	235 / 236 / 23A / 23B / 532
2-3	Divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire	24	864,00	475,20	216,00	532 / 536
3-1	Autres cas de divorce	34	1224,00	673,20	306,00	235 / 236 / 23A / 23B / 23D
3-2	Autres cas de divorce avec projet d'acte notarié de liquidation du régime matrimonial homologué par le JAF	36	1296,00	712,80	324,00	235 / 236 / 23A / 23B / 23D
4	Procédure après divorce (JAF)	14	504,00	277,20	126,00	237
4-1	Autres Instances devant le JAF (Tribunal Judiciaire sans représentation obligatoire)	16	576,00	316,80	144,00	239
4-2	Ordonnance de protection	16	576,00	316,80	144,00	239
5	Incapacités	10	360,00	198,00	90,00	23C / 255
6	Assistance éducative	16	576,00	316,80	144,00	241
6-1	Assistance éducative lorsque la personne assistée est mineure	16	576,00	316,80	144,00	241
Prud'hommes						
7	Prud'hommes	30	1080,00	594,00	270,00	261 / 526
8	Prud'hommes avec départage	36	1296,00	712,80	324,00	262
9	Référé prud'homal	16	576,00	316,80	144,00	263
10	Référé prud'homal avec départage	24	864,00	475,20	216,00	264
Baux d'habitation						
10-1	Baux d'habitation - Instances au fond	21	756,00	415,80	189,00	256 / 524 / 533
10-2	Baux d'habitation - Référé	16	576,00	316,80	144,00	257
Autres matières civiles						
11	Instance au fond devant le Tribunal Judiciaire avec représentation obligatoire et Tribunal de commerce	26	936,00	514,80	234,00	230 / 231 / 250 / 251 / 259 / 25A / 25B / 271 / 291 / 29A / 523 / 525 / 527 / 529 / 530 / 531 / 534
12	Instance au fond devant le Tribunal Judiciaire sans représentation obligatoire et les autres juridictions (y compris juge de l'exécution)	16	576,00	316,80	144,00	230 / 231 / 239 / 250 / 251 / 259 / 25A / 25B / 271 / 291 / 295 / 29A / 523 / 525 / 527 / 529 / 530 / 531 / 534
12-1	Difficultés d'exécution devant le JEX	4	144,00	79,20	36,00	238 / 258 / 296 / 530
12-2	Demande de réparation d'une détention provisoire	6	216,00	118,80	54,00	297 / 298
12-5	Procédure judiciaire de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques y compris devant le premier président de la cour d'appel	6	216,00	118,80	54,00	29B / 29C
12-6	Procédure judiciaire de mainlevée des mesures d'isolement ou de contention (en première instance et en appel)	4	144,00	79,20	36,00	29B
13	Référés	8	288,00	158,40	72,00	233 / 253 / 273 / 292
14	Matière gracieuse	8	288,00	158,40	72,00	232 / 252 / 272
15	Requête	4	144,00	79,20	36,00	234 / 254 / 274 / 293
20-1	Assistance ou représentation du requérant devant la Cour de réexamen en matière civile	10	360,00	198,00	90,00	213 / 255
Appel						
15-1	Recours devant le premier président statuant en la forme des référés	8	288,00	158,40	72,00	225
15-2	Recours devant le premier président statuant en procédure accélérée au fond saisi en vue de contester la décision du JLD en matière de prolongation du maintien en zone d'attente	8	288,00	158,40	72,00	
15-3	Appel en matière d'ordonnance de protection	26	936,00	514,80	234,00	
15-4	Appel en matière d'assistance éducative lorsque la personne assistée est mineure	20	720,00	396,00	180,00	
16-1	Appel et recours dans les procédures d'appel avec représentation obligatoire	26	936,00	514,80	234,00	221
17-1	Appel avec référé dans les procédures d'appel avec représentation obligatoire	30	1080,00	594,00	270,00	222
18	Appel dans les procédures d'appel sans représentation obligatoire	20	720,00	396,00	180,00	223 / 299
19	Appel avec référé dans les procédures d'appel sans représentation obligatoire	24	864,00	475,20	216,00	224

Majorations possibles cumulables dans la limite de 24 UV

21	Incidents de mise en état (dans la limite de 9 UV)	3	108,00	59,40	27,00	
22	Expertise avec déplacement	9	324,00	178,20	81,00	
23	Expertise sans déplacement	4	144,00	79,20	36,00	
25	Vérifications personnelles du juge	5	180,00	99,00	45,00	
26	Enquêtes sociales	2	72,00	39,60	18,00	
27	Autre mesures d'instructions	2	72,00	39,60	18,00	
34-3	Mesure de médiation ordonnée par le juge à compter du 1er juillet 2021 n'aboutissant pas à un accord rédigé par l'avocat	8	288,00	158,40	72,00	
34-4	Mesure de médiation ordonnée par le juge aboutissant à un accord, même partiel, rédigé par l'avocat	4	144,00	79,20	36,00	
38	Majoration de 2UV lorsque la procédure est associée à une procédure de mainlevée et de contrôle des mesures d'isolement ou de contention	2	72,00	39,60	18,00	
39	Majoration de 2UV lorsque la procédure donne lieu à une audience devant le juge	2	72,00	39,60	18,00	
40	Conclusion d'une convention de procédure participative qui a permis de mettre l'affaire en état d'être jugée	6	216,00	118,80	54,00	
41	Conclusion d'une convention de procédure participative qui a permis de mettre l'affaire en état d'être jugée et demande d'homologation au juge, dans le cadre de l'instance, d'un accord total ou partiel sur le fond du litige	9	324,00	178,20	81,00	

Procédures devant le juge des libertés et de la détention relatives à l'entrée et au séjour des étrangers et appels devant le premier président

28	Contestation de la décision de placement en rétention ou prolongation de la rétention dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire devant le JLD	4	144,00			411 / 415
29	Prolongation du maintien en zone d'attente devant le JLD	4	144,00			414
29-1	Majoration d'1 UV en cas d'audience dans l'emprise portuaire ou aéroportuaire	1	36,00			

Audition de l'enfant (loi n°93-22 du 8 janvier 1993)

32	Audition de l'enfant	3	108,00			294
33	Majoration d'1 UV par audition supplémentaire décidée par le juge (dans la limite de trois majorations)	1	36,00			

Autres majorations possibles cumulables

35	Intervention devant le conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	16	576,00	316,80	144,00	
----	---	----	--------	--------	--------	--

2 - PROCEDURES PENALES

N°	PROCEDURES	U.V.	Montant en Euro de l'UV Hors taxes			Codes procédures B.A.J.
			36,00 €	36,00 €	36,00 €	
			Taux AJ			
			100%	55%	25%	
Procédures devant la Cour d'Assises et procédures devant la chambre spéciale des mineurs ou le Tribunal pour enfants statuant au criminel						
1	Assistance d'un mis en examen dans le cadre d'une instruction criminelle	50	1800,00	990,00	450,00	971
2	Assistance d'un accusé devant la cour d'assises, la cour d'assises des mineurs, la cour criminelle départementale ou le tribunal pour enfants statuant au criminel	50	1800,00	990,00	450,00	981 / 982
16	Assistance d'une partie civile pour une instruction criminelle	20	720,00	396,00	180,00	972
14	Assistance d'une partie civile ou d'un civilement responsable devant la cour d'assises, la cour d'assises des mineurs, la cour criminelle départementale ou le tribunal pour enfants statuant au criminel ou la chambre spéciale des mineurs statuant au criminel	38	1368,00	752,40	342,00	983 / 984
Procédure devant le Tribunal correctionnel, procédures devant le juge des enfants et le Tribunal pour enfants prévues par l'ordonnance du 2 février 1945 et par le code de la justice pénale des mineurs						
2-4	Assistance d'un mineur dans le cadre d'un défèrement devant le procureur de la République et le juge des enfants	5	180,00	99,00	45,00	941 / 965
3-2	Assistance d'une personne dans le cadre d'un débat contradictoire relatif au placement sous contrôle judiciaire ou sous assignation à résidence avec surveillance électronique	3	108,00	59,40	27,00	931 / 934
10-3	Assistance d'un prévenu devant le juge des libertés et de la détention en application du 3ème alinéa de l'article 394 du code de procédure pénale	3	108,00	59,40	27,00	962
3-3	Assistance d'un mineur dans le cadre d'un débat contradictoire relatif : - au placement sous contrôle judiciaire ou sous assignation à résidence avec surveillance électronique - au placement ou au maintien en détention provisoire	3	108,00	59,40	27,00	941 / 944
3-4	Assistance d'une personne dans le cadre d'un débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire	3	108,00	59,40	27,00	931 / 934
2-2	Assistance d'une personne dans le cadre de la première comparution devant le juge d'instruction	4	144,00	79,20	36,00	931 / 962
2-3	Assistance d'un mineur dans le cadre de la première comparution devant le juge des enfants	4	144,00	79,20	36,00	941 / 965
5-1	Assistance d'une personne dans le cadre d'une instruction correctionnelle devant le juge d'instruction	12	432,00	237,60	108,00	934
5-2	Assistance d'un mineur dans le cadre d'une instruction correctionnelle devant le juge des enfants et devant le juge d'instruction	12	432,00	237,60	108,00	944
7-1	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors de l'audience de cabinet y compris la phase d'instruction	8	288,00	158,40	72,00	944 / 965
7-2	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors de l'audience d'examen de la culpabilité ou de prononcé de la sanction	8	288,00	158,40	72,00	965
7-3	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors du jugement en audience unique	11	396,00	217,80	99,00	965
7-4	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants avant l'audience d'examen de la culpabilité ou pendant la période de mise à l'épreuve éducative	3	108,00	59,40	27,00	965
8	Assistance d'un prévenu devant le tribunal correctionnel à l'exception des comparutions immédiates et des comparutions à délai différé	10	360,00	198,00	90,00	961 / 962 / 963 / 964 / 967 / 968
8-3	Assistance d'un prévenu lors d'une comparution immédiate ou d'une comparution à délai différé	10				962
8-1	Assistance d'une personne faisant l'objet de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité sur convocation	5	180,00	99,00	45,00	962 / 96C
8-2	Assistance d'une personne faisant l'objet de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité après défèrement devant le procureur	5	180,00	99,00	45,00	962
8-4	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants à l'issue des procédures régies par l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et de celles régies par le code de la justice pénale des mineurs dans le cadre d'une instruction correctionnelle	10	360,00	198,00	90,00	965
8-5	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants lors de l'audience d'examen de la culpabilité ou de prononcé de la sanction	11	396,00	217,80	99,00	965
8-6	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants lors du jugement en audience unique	18	648,00	356,40	162,00	965
12	Assistance d'une partie civile ou d'un civilement responsable en matière correctionnelle durant la phase d'instruction ou devant une juridiction de jugement de premier degré ou d'application des peines hors procédures de comparution immédiate, de comparution à délai différé ou de CRPC dans le cadre d'un défèrement devant le procureur de la République	8	288,00	158,40	72,00	969
12-7	Assistance d'une partie civile pour une procédure de comparution immédiate, de comparution à délai différé, ou de comparution sur reconnaissance de culpabilité dans le cadre d'un défèrement devant le procureur de la République	8	288,00	158,40	72,00	953 / 956 / 969
Procédures devant la cour d'appel						
10-1	Assistance d'un prévenu pour les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention et autres procédures devant la chambre de l'instruction (y compris extradition et procédures de remise résultant de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen)	6	216,00	118,80	54,00	924 / 939 / 949 / 973 / 974 / 985

10-2	Assistance d'une personne déferée au procureur général et présentée au premier président en exécution d'un mandat d'arrêt européen ou d'une demande d'extradition	6	216,00	118,80	54,00	925
10-4	Assistance d'un prévenu, d'un mis en examen, d'une partie civile ou d'un civilement responsable devant soit la chambre des appels correctionnels soit la chambre spéciale des mineurs soit la chambre de l'application des peines, soit devant la chambre de l'instruction dans le cadre d'une irresponsabilité pénale présumée	13	468,00	257,40	117,00	921 / 922
10-6	Assistance d'une personne pour l'appel d'une décision rendue par le juge des libertés et de la détention saisi en application du 3ème alinéa de l'article 394 du code de procédure pénale	6	216,00	118,80	54,00	
10-7	Assistance d'une personne pour l'appel d'une décision faisant suite à un débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire	6	216,00	118,80	54,00	
10-8	Assistance d'un prévenu ou d'une partie civile pour l'appel d'une décision rendue dans le cadre : d'une procédure prévue par les articles 394 et 395 du CPP (comparution immédiate) - soit d'une procédure prévue par l'article 397-1-1 du CPP (comparution à délais différés) - soit d'une procédure prévue par l'article 495-7 du CPP (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) faisant suite à un déferement devant le procureur de la République en application de l'article 393 du CPP - soit	13	468,00	257,40	117,00	
Procédures d'application des peines et procédures applicables en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté						
18	Procédures d'application des peines et procédures applicables en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté	4	144,00	79,20	36,00	991 / 992 / 995 / 996 / 997 / 998 / 999 / 99A / 99B / 99C / 99D
Procédure devant la Cour de réexamen en matière pénale						
22	Assistance ou représentation du requérant ou de la partie civile (instruction et jugement) devant la Cour de réexamen en matière pénale	10	360,00	198,00	90,00	912 / 913 / 914 / 916 / 917 / 918
Procédure devant le Tribunal de Police						
9-1	Assistance d'un prévenu majeur (contraventions de police de la 5e classe), d'un prévenu mineur ou majeur protégé, d'une partie civile ou d'un civilement responsable (contravention de police de la 1re à la 5e classe) devant le tribunal de police	5	180,00	99,00	45,00	959
Intérêts civils après un procès pénal						
27	Assistance du condamné, de la partie civile ou du civilement responsable dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils après une procédure pénale	4	144,00	79,20	36,00	926 / 933 / 986

Majorations

40-2	Demi-journée d'audience supplémentaire (procédure criminelle)	8	288,00	158,40	72,00
41	Présence d'une partie civile assistée ou représentée par un avocat	3	108,00	59,40	27,00
40-1	Demi-journée d'audience supplémentaire (procédure correctionnelle)	3	108,00	59,40	27,00
50	Débat contradictoire relatif au prononcé ou à la modification d'une mesure de sûreté	2	72,00	39,60	18,00
43	Débat contradictoire ou audition préalable du condamné en présence de son avocat au sein de l'établissement pénitentiaire	1	36,00	19,80	9,00
45	Acte d'instruction nécessitant l'assistance de l'avocat devant le pôle de l'instruction lorsque cet avocat appartient au barreau établi près le tribunal judiciaire initialement compétent	2	72,00	39,60	18,00
46	L'avocat ayant assisté la partie civile ou l'accusé au cours de l'information devant le pôle de l'instruction appartient au barreau établi près le tribunal judiciaire au sein duquel est établi le pôle et l'audience a lieu en dehors du ressort de compétence territoriale de ce tribunal	2	72,00	39,60	18,00
47	L'interrogatoire de première comparution et le débat contradictoire ont lieu au pôle de l'instruction et l'avocat appartient au barreau établi près le tribunal judiciaire initialement compétent	2	72,00	39,60	18,00
48	L'avocat ayant assisté la partie civile ou le prévenu au cours de l'information devant le pôle de l'instruction appartient au barreau établi près le tribunal judiciaire au sein duquel est établi le pôle et l'audience a lieu en dehors du ressort de compétence territoriale de ce tribunal	2	72,00	39,60	18,00
49	Intervention devant le Conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	16	576,00	316,80	144,00
51	En cas de détention provisoire	8	288,00	158,40	72,00
52	En cas d'extension de la période de mise à l'épreuve éducative et pour chaque procédure pour laquelle la période de mise à l'épreuve éducative a été étendue, la majoration s'applique à l'AFM délivrée à l'audience de prononcé de la sanction	2	72,00	39,60	18,00

3 - PROCEDURES ADMINISTRATIVES

N°	PROCEDURES	U.V.	Montant en Euro de l'UV Hors taxes			Codes procédures B.A.J.
			36,00 €	36,00 €	36,00 €	
			Taux AJ			
			100%	55%	25%	
1	Affaires au fond	20	720,00	396,00	180,00	121 / 12E / 151 / 152 / 512
3-4	Référé fiscal	6	216,00	118,80	54,00	126 / 12A
3-5	Référé suspension, référé liberté, référé conservatoire	8	288,00	158,40	72,00	126 / 127 / 128 / 12B
3-6	Autres référés et procédures spéciales de suspension	4	144,00	79,20	36,00	127 / 12C
4-1	Difficulté d'exécution d'une décision	6	216,00	118,80	54,00	129
5-5	Saisine du juge aux fins d'homologation d'un accord à l'initiative des parties	8	288,00	158,40	72,00	12B / 12H
5-7	Contentieux relatif à l'éloignement des étrangers faisant l'objet d'une mesure restrictive de liberté	14	504,00	277,20	126,00	191 / 12J
Majorations possibles cumulables (dans la limite de 16 UV)						
6	Expertise sans déplacement	4	144,00	79,20	36,00	
7	Expertise avec déplacement	9	324,00	178,20	81,00	
8	Visite des lieux ou enquêtes	5	180,00	99,00	45,00	
8-3	Médiation à l'initiative du juge n'aboutissant pas à un accord rédigé par l'avocat	8	288,00	158,40	72,00	
8-4	Médiation à l'initiative du juge aboutissant à un accord, même partiel, rédigé par l'avocat	12	432,00	237,60	108,00	
Autres procédures						
9-1	Procédures en audience publique devant la Cour nationale du droit d'asile	16	576,00	316,80	144,00	161
9-2	Autres procédures devant la Cour nationale du droit d'asile	4	144,00	79,20	36,00	161
10	Autres juridictions administratives, sauf le Conseil d'Etat	14	504,00	277,20	126,00	131 / 191 / 513
11	Commission d'expulsion des étrangers - Commission de séjour des étrangers	6	216,00	118,80	54,00	412 / 413
Autre majoration						
13	Intervention devant le Conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	16	576,00	316,80	144,00	